



SYNDICAT MIXTE DES BASSINS ÈVRE – THAU – ST DENIS ROBINETS – HAIE D'ALOT

Siège : 2 rue des Arts et Métiers - Beaupréau – 49600 BEAUPREAU-EN-MAUGES

Extrait du registre des délibérations **Séance du Comité Syndical du 15 décembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze du mois de décembre à 20H30, les membres du Comité Syndical se sont réunis à la salle du Cercle, commune déléguée d'Andrezé à Beaupréau en Mauges sur la première convocation qui leur a été adressée le 10 décembre 2025 par Monsieur Yannick BENOIST, le Président, en application des articles L.5211-1 à L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (ou CGCT).

Étaient présents :

Cholet Agglomération :

CA titulaires DELAUNAY Patrice, GALY Marie-Christine,
RIGOULAY Michel
CA suppléants TIGNON Jean-Robert

Mauges Communauté :

MC titulaires AUDOIN Dominique, BACLE Philippe, BENOIST Yannick,
..... BRIAND Benoît, CAILLAULT Guy,
..... FEVRIER Jean-Claude, LEBRUN Régis,
..... MARTIN Luc, PAGEAU Michel
MC suppléants DAVID Richard, BRUNEAU Michel, GRATON Henri
..... BILLET Isabelle

Délégués absents excusés :

Cholet Agglomération : MARSAULT M, ROCHAIS S, BARRILLERE JR
Mauges Communauté : ARROUET C, BIDET A, BIGEARD J, DOUGE C, DUBILLOT V,
JEANNETEAU HN, MARTIN F, GALLARD C, MOUY O, ROCHARD B, TILLEAU JL
Communauté de Communes Loire Layon Aubance : LAVENET V, RICHOUX M

Nombre de délégués titulaires en exercice : 21

Nombre de délégués présents : 17

Nombre de délégués ayant le pouvoir de vote : 19

Mme GALY Marie-Christine, déléguée de Cholet Agglomération est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

Approbation du compte-rendu du comité syndical du 15 septembre 2025

- Milieux aquatiques
 - ✓ Pollution du ruisseau du Chiron à Saint-Léger-sous-Cholet
 - ✓ Bilan des travaux milieux aquatiques de 2025
- Animation bocage et zones tampons
 - ✓ Etat d'avancement des actions
- Animation agricole
 - ✓ Non renouvellement du PAEC pour l'année 2026
- Gestion quantitative
 - ✓ Bilan du suivi des étiages
- SAGE Evre-Thau-St Denis
 - ✓ Validation feuille de route 2026-2030
- Administratif
 - ✓ Admission en non-valeur (délibération)
 - ✓ Budget 2025 : décision modificative n°4 (délibération)
 - ✓ Budget 2026 : Débat d'Orientation Budgétaire (délibération)
 - ✓ Mise en place du RIFSEEP (délibération)
 - ✓ Mise en place du télétravail (délibération)
 - ✓ Protection Sociale Complémentaire-Couverture du Risque Santé des Agents - Mandat au Centre de Gestion 49 (délibération)

Questions diverses

Planning des prochaines réunions

1. Approbation du compte-rendu du comité syndical du 15 septembre 2025

Après rappel de son contenu par le Président, le compte-rendu de la réunion du 15 septembre 2025 n'appelle aucune remarque.

Le compte-rendu de la réunion du comité syndical du 15 septembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

2. Décision de bureau

Le président informe les membres du comité syndical de la décision n° 2025/08 prise lors du dernier bureau du 27 novembre 2025.

Cette décision concerne l'avenant au bail pour la location temporaire d'un box de 30m² afin de faciliter la logistique des fournitures (plants, protections, tuteurs) pour la campagne de plantation de cet hiver.

3. Milieux aquatiques

Pollution sur le ruisseau du Chiron à Saint-Léger-sous-Cholet :

Une pollution a été constatée le 7 novembre 2025 dans le ruisseau du Chiron, à la suite du déversement de gel siliconé dans le réseau d'eaux pluviales.

Jean-Robert TIGNON indique que la commune de Saint-Léger-sous-Cholet ne connaît pas encore la quantité de produit déversée, mais elle se pose la question de l'intérêt de porter plainte. Une réunion est prévue fin janvier entre la commune de St Léger-sous-Cholet, Suez et Cholet Agglomération.

Il souligne par ailleurs le travail réactif de Suez (prestataire de Cholet Agglomération pour gérer ce genre de pollution), qui est intervenu dès le lendemain du signalement. Actuellement, il n'y a pas d'incidence visible sur le cours d'eau.

Yannick BENOIST regrette qu'il n'y ait pas de protocole mis en place par Cholet Agglomération pour prévenir à minima le SMiB, la DDT et l'OFB. L'OFB ayant été prévenue trop tardivement pour constater la pollution, il ne pourra pas donner de suite en cas de dépôt de plainte par le SMiB.

Bilan des travaux milieux aquatiques 2025 :

- Mares

Les techniciens rivières présentent l'avancement des travaux, débutés fin août, avec 13 mares restaurées en 2025. 7 entreprises locales sont intervenues sur ces chantiers.

Le montant global de ces travaux est de 28 479€, dont 6 081€ d'inventaires avant travaux, et qui seront renouvelés après travaux avec un montant identique.



- Travaux cours d'eau :

Boire de Drain :

Débutés à l'hiver 2025, les travaux sur la boire de Drain se sont terminés cette année, avec le bouturage des banquettes réalisé le 11 décembre. La boire s'est mise en eau récemment suite aux dernières pluies. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise AGEV Solutions avec maîtrise d'œuvre Ouest Am'. Il restera des clôtures à installer au début du printemps 2026.

Le coût final du chantier est le suivant :

Intitulé	Montant du marché (TTC)	Montant réel (TTC)
Lot 1: ripisylve	41 352€	31 356€
Lot 2 : lit mineur	183 843€	177 960€
Total	225 195€	209 316€

➡ remise de 3% soit : 203 037€



Ruisseau des Robinets :

Un linéaire de 0,6 km de travaux est prévu sur l'amont du ruisseau des Robinets. Le retour tardif pour avoir l'autorisation de la Préfecture d'intervenir n'a pas permis de commencer les travaux en période favorable. L'entreprise a donc seulement réalisé les travaux de débroussaillage et élagage en novembre, avant de poursuivre les travaux l'année prochaine.



Bassin versant de l'Abriard :

Un linéaire de 2,1km de travaux a été réalisé :

- *Secteur de Leppo* : restauration morphologique, création de 4 franchissements, mise en place de clôture et puisards. Montant total du chantier 18 509,64€



- *Secteur du Terreau* : restauration de la ripisylve, réouverture de zone humide, travaux morphologiques, création et restauration de mares, mise en place de 2 franchissements et clôtures. Montant total du chantier : 26 389,25€



- *Secteur de la Treugnardière* : restauration de la ripisylve, enlèvement d'embâcles, restauration morphologique (dont débusage), création de mares et zones tampons, création de 4 franchissement et installation de clôture et puisards. Montant total du chantier : 46 111,47€.



- *Secteur de Villeneuve* : restauration de la ripisylve, travaux morphologiques, création de 3 franchissements, installation de clôture. Montant total du chantier : 17 820,61€.



- Secteur de l'Abriard aval : restauration de la ripisylve. Montant total du chantier : 12 876€.



Henri GRATON s'interroge sur la mise en place de clôtures et l'entretien après travaux.

Guillaume BRODIN indique qu'une convention est signée au préalable des travaux entre le SMiB et le propriétaire/locataire avec la mention de l'entretien après travaux qui reste à la charge de ce dernier.

Yannick BENOIST précise que le SMiB n'a pas la compétence pour obliger l'entretien sur les différents sites après travaux, même si un suivi est assuré par les techniciens.

Èvre amont :

Des travaux ont été réalisés sur 2,5km de cours d'eau avec différentes actions : restauration de la ripisylve, abattage de peupliers, broyage, restauration et création de mares et zones tampons, restauration morphologique, restauration de la continuité écologique, mise en place de clôtures et abreuvoirs prévue en 2026. Montant total du chantier : 96 216.31€.

Une visite de terrain a eu lieu avec les élus du SMiB et de la commune de Trémentines le 6 décembre 2025.



Bassin versant de la Trézénne :

- Secteur de la Trézénne : restauration de la ripisylve, abattage de peupliers, broyages, restauration d'une mare, clôtures et abreuvoirs prévus en 2026. Montant total du chantier : 12 005€.



- Secteur du ruisseau du Fület : restauration de la ripisylve, restauration morphologique, création d'une zone tampon, restauration de la continuité écologique. Montant total du chantier : 52 950,69€.



- Secteur du ruisseau du Grand Gât : restauration morphologique, mise en place de 3 franchissements, restauration de la ripisylve et mise en place d'abreuvoirs prévus en 2026. Montant total du chantier : 18 290,93€.



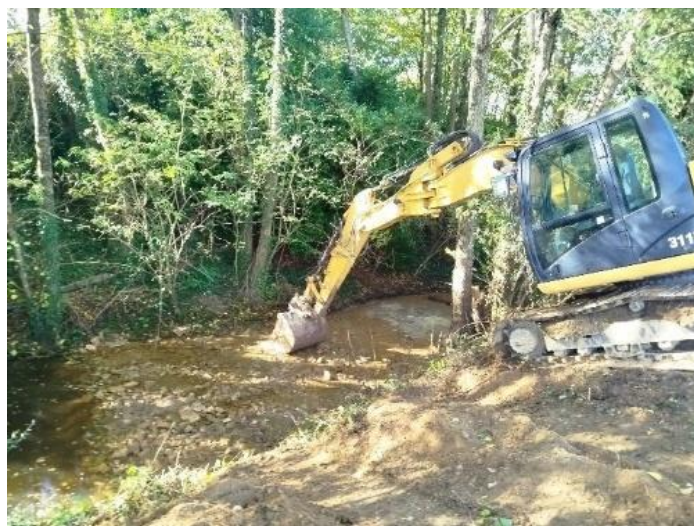
- Secteur de la Boissière-sur-Evre : restauration de la ripisylve, restauration morphologique, création de 2 zones tampons. Montant total du chantier : 8 349,80€.



Ouvrages du département 49 :

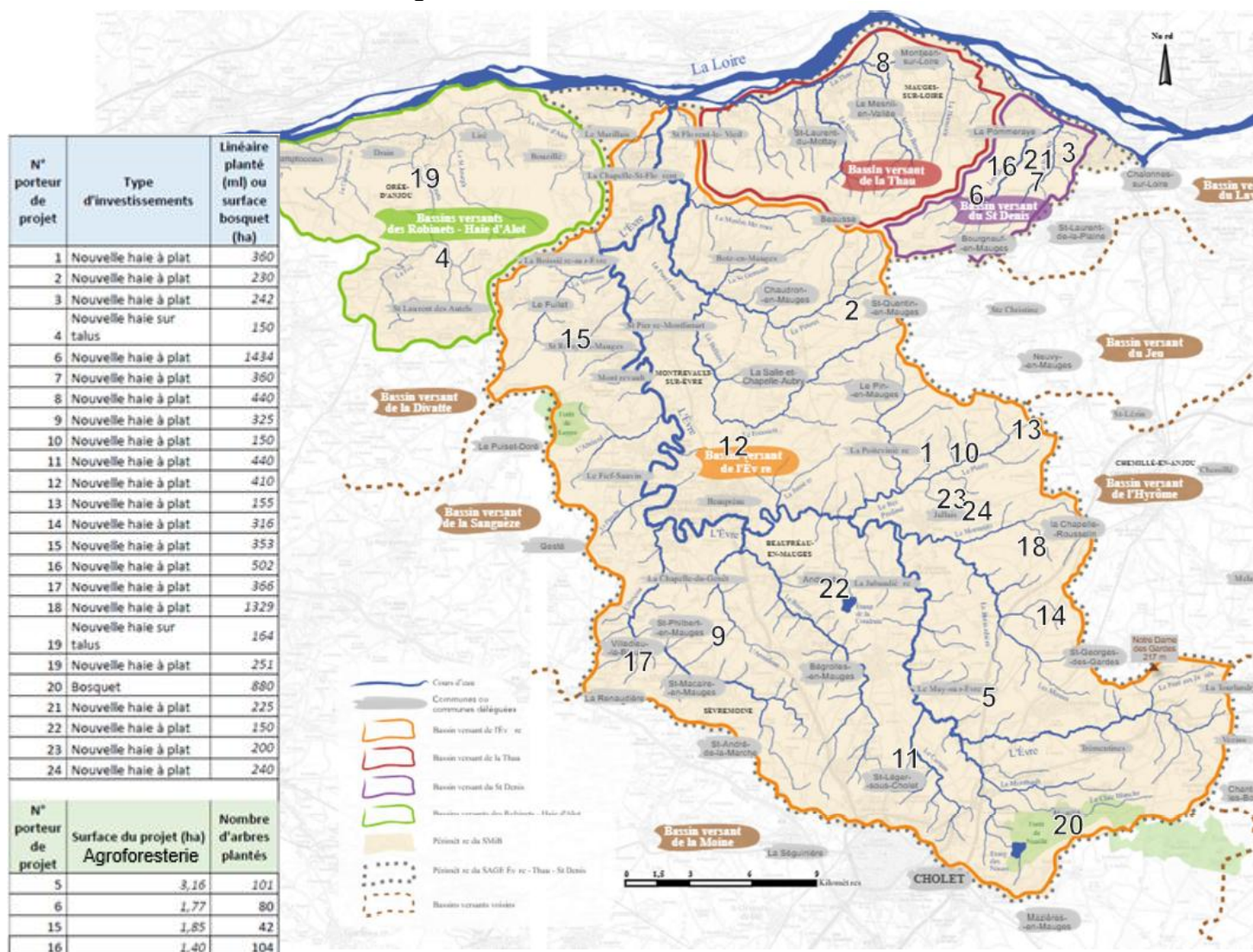
Le SMiB avait la charge de réaliser des travaux sur 3 ouvrages routiers du département dans le cadre d'une convention datant de 2021. Cela faisait plusieurs années que les travaux étaient reportés pour plusieurs raisons : charge de travail trop importante, conditions météo, disponibilité des entreprises.

Ainsi les travaux ont pu être réalisés cette année vu les conditions météorologiques favorables. Les travaux ont consisté en la mise en place de granulométrie sur les radiers déjà présents en aval des ponts, afin d'envoyer le radier béton des ponts et restaurer la continuité écologique. Montant total du chantier : 17 024,28€.



4. Animation bocage et zones tampon

Plantations de haies et d'agroforesterie :



25 porteurs de projets

Dossier de demandes de subventions déposé le 01 août auprès de la région dans le cadre du « plan haie » de la région a été instruit.

Nouvelles haies	8 601	Plants
Regarnissage	191	Plants
Bosquet	440	Plants
Agroforesterie	8	ha

Journées techniques et animations :

- Journée technique gestion durable des haies :
 - 27/11 Animation avec la fédération régionale des CUMA
 - Démonstration de matériel/ETA Maugeais Piton
 - Lieu-dit la Gerfaudière à St Pierre Montlimart
 - 40 BTS
 - 9 agriculteurs
 - 1 Agent
 - 2 élus



- Prochainement :

CIVAM AD 49	Journée technique sur les arbres fourragers, les haies et/ou le bois litière	&à février
Chambre d'agriculture Régionale des Pays de la Loire	Restaurations des arbres têtards --> organisation de démonstration, atelier/formation	Avant fin février
	Journée de sensibilisation sur la haie et la gestion	17 décembre

5. Animation agricole

Non renouvellement du PAEC en 2026 :

La DRAAF (Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt) a lancé l'appel à projets PAEC en octobre 2025, indiquant que les PAEC à enjeu eau qui n'intègrent pas d'aires d'alimentation de captages prioritaires ne pourront pas renouveler leur PAEC en 2026. Cette règle sera probablement appliquée également pour l'année 2027.

Pour le SMiB, cela signifie qu'il ne pourra pas y avoir de nouveaux engagements en 2026 en MAEC sur les mesures qui étaient proposées. Pour les agriculteurs qui arriveront en fin d'engagement en 2026 (19 fermes sur le SMiB) et qui souhaiteraient renouveler leur engagement, ils devront se rapprocher de la Chambre d'agriculture qui prévoit de déposer des MAEC à l'échelle régionale, mais avec un budget qui sera très limité.

6. Gestion quantitative

Avancement étude HMUC :

Les tranches fermes, correspondant aux phases 1 à 4, sont finalisées et validées par la CLE.

Les tranches optionnelles T03-4 ont débuté en fin d'année par la tenue de réunions de COTECH et de COPIL.

Un communiqué de la préfète coordinatrice de bassin a été diffusé fin octobre, suivi d'une réunion organisée mi-novembre, portant sur les nouvelles attentes relatives à la validation des volumes prélevables à l'échelle du bassin. En effet, à la suite de la loi Duplomb adoptée à l'été dernier, une analyse socio-économique est désormais attendue dans le cadre de l'étude HMUC, avec pour objectif « d'accompagner la définition des volumes prélevables et de mieux comprendre les impacts socio-économiques associés. Elles ne permettront cependant pas d'augmenter le volume maximal disponible » (Sophie Brocas, préfète coordinatrice de bassin). Un cahier des charges encadrant ces analyses est normalement prévu pour la fin de l'année 2025.

La Commission Locale de l'Eau a décidé de poursuivre le planning initial de l'étude dans l'attente de la publication de ce cahier des charges.

Jean-Robert Tignon précise que cette nouvelle demande entraînera nécessairement un décalage de la fin de l'étude, bien que la phase 4 puisse constituer une base de travail. Il ajoute qu'à la suite des élections, la nouvelle CLE ne devrait être effective qu'à partir de septembre.

Dominique Audouin souligne que les réunions relatives aux phases T03-4 étaient très techniques et pouvaient s'avérer difficiles à appréhender.

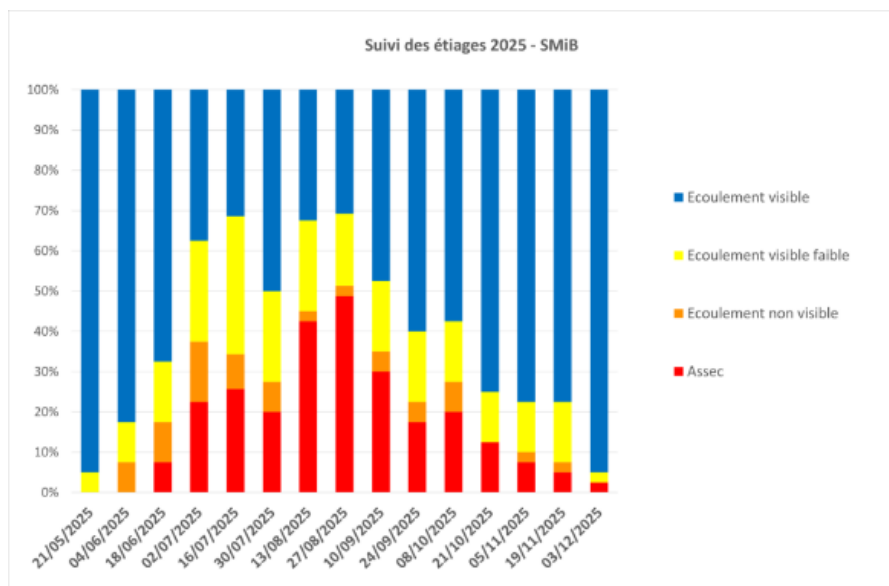
Jean-Robert Tignon confirme le caractère très technique de ces phases et indique qu'un important travail de vulgarisation sera nécessaire afin de permettre une bonne compréhension par l'ensemble des acteurs. Il précise également que l'analyse socio-économique devrait contribuer à une meilleure appropriation des résultats.

Isabelle Billet indique que les résultats de ces études sont très attendus, notamment par le BRGM.

Suivi des étiages :

Depuis 2024, le SMiB assure un suivi des étiages en régie, basé sur le protocole ONDE de l'Office Français de la Biodiversité (OFB).

Les résultats mettent en évidence une baisse marquée des débits dès le mois de mai, se prolongeant jusqu'à la mi-décembre. La situation a été particulièrement critique durant la deuxième quinzaine d'août, avec près de 50 % des cours d'eau suivis en situation d'assec. Ces épisodes de sécheresse ont eu des impacts notables sur les milieux aquatiques. Un bilan plus détaillé des étiages 2025 est disponible sur le site internet du SMiB.



Yannick Benoist précise que l'autorisation de prélèvements n'a pas encore été transmise, notamment pour l'ASLI (Association des irrigants de Beaupréau). Philippe Bacle indique qu'il serait pertinent d'analyser l'impact des prélèvements destinés au remplissage des réserves sur les débits des rivières.

7. SAGE Evre-Thau-St Denis

Feuille de route :

La feuille de route 2026-2030 du SAGE Èvre-Thau-St Denis a été validée en séance plénière de la CLE le 05/12/2025. Cette feuille de route permet à la CLE de construire une vision partagée - entre les membres de la CLE et sa structure porteuse - de sa stratégie d'action sur les 5 ans à venir (2026-2030). Elle définit de façon synthétique et pédagogique, le programme de travail que la CLE se fixe (chantiers prioritaires).

8. Gestion administrative

Admission en non-valeur

La Trésorerie de CHOLET a fait parvenir au SMIB, le 31 octobre 2025, un état des créances irrécouvrables aux fins d'admissions en non-valeur pour un montant de 292.02 €.

EXERCICE	Montants Présentés	Motifs de la présentation
2024	0,02 €	RAR inférieur seuil poursuite
2025	292,00 €	Poursuite sans effet

Il est à préciser que l'admission en non-valeur n'exclut nullement un recouvrement ultérieur, si le redevable revenait à une situation permettant le recouvrement.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De valider** l'admission en non-valeur de titres pour les années 2024 et 2025 des sommes non recouvrées pour un montant total de 292.02 €.
- **Dit** que les sommes nécessaires seront inscrites au chapitre 65, article 6541.
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

Décision modificative n°4 au BP 2025

Au vu des travaux à réaliser sur le ruisseau Abriard, il est nécessaire d'ajouter des crédits d'un montant de 20 000 €. Il est proposé de réduire l'opération "ruisseau de la Foi" pour le même montant.

Il est nécessaire de prévoir des crédits au compte 6541 pour l'émission du mandat d'admission en non-valeur d'un montant de 293 €. Il est également nécessaire de rajouter des crédits au compte 673, d'un montant de 3 000 € pour annuler un acompte de subvention de l'Agence de l'Eau, correspondant au poste de directeur du 4ème trimestre 2024.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6236 : Catalogues et imprimés	3 000.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	3 000.00 €	
D 4581102 : Opération sous mandat n°102 - RUISSEAUX BV ABRIAR		20 000.00 €
D 4581104 : Opération sous mandat n°104 - RUISSEAU DE LA FOI	20 000.00 €	
TOTAL D 4581 : Opérations sous mandat	20 000.00 €	20 000.00 €
D 65121 : Rémunérations	293.00 €	
D 6541 : Créances admises en non-valeur		293.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	293.00 €	293.00 €
D 673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)		3 000.00 €
TOTAL D 67 : Charges spécifiques		3 000.00 €

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'approuver** la décision modificative n°4 au BP 2025.

Autorisation pour percevoir des recettes issues de chantier

Il est rappelé que le Syndicat peut être amené, lors de la réalisation de travaux, à valoriser des produits issus de chantier.

Par délibération 14 janvier 2016, il avait été décidé de fixer les tarifs de ventes suivants :

- 14 € du m3 de copeaux livré pour les collectivités adhérentes au SMIB
- 10 € du m3 de copeaux non livré pour les collectivités adhérentes au SMIB
- 20 € du m3 de copeaux livré pour les autres structures
- 16 € du m3 de copeaux non livré pour les autres structures
- 10 € du m3 de copeaux non livré pour les structures d'insertion/entreprises du marché

Il est nécessaire également de fixer un tarif de rachat de valorisation du bois après travaux. Il est proposé de fixer à 25 € TTC la tonne.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De fixer** le prix de rachat de valorisation du bois après travaux au montant indiqué ci-dessus.
- **De charger** le Président de signer tous les documents nécessaires.

Instauration du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Après avis favorable du CST sur la mise en place du RIFSEEP au sein du SMiB, et présentation des éléments par le Président, le Comité Syndical, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'instaurer** une prime de fonctions, de sujétions, d'expertise et d'engagement professionnel versée selon les modalités définies ci-dessus à compter du 01/01/2026.
- **D'autoriser** le Président ou son représentant à fixer par arrêté individuel l'attribution pour chaque agent au titre de l'IFSE et du CIA dans le respect des principes définis ci-dessus.
- **Précise** que les crédits correspondants seront inscrits au budget du Syndicat.

Instauration et modalités d'exercice des fonctions du télétravail

Après avis favorable du CST sur la mise en place du télétravail au sein du SMiB, et présentation des éléments par le Président, le Comité Syndical, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'instaurer** le télétravail au sein du SMiB.
- **De valider** les critères et modalités d'exercice du télétravail.
- **D'autoriser** le Président ou son représentant à engager toutes les démarches se rapportant à ces décisions.

Mandat au centre de gestion 49 : Couverture du risque santé des agents – protection sociale complémentaire

Le Président présente au comité la mise en place d'une participation financière obligatoire à la couverture des risques frais de santé à partir de 2026. Il s'agit ici d'une convention de participation avec le CDG49, qui participe à un groupement de commande avec les autres centres de gestion des Pays de la Loire. Cette mise en concurrence a pour objectif de conclure des conventions de participations à effet au 1^{er} juillet 2027.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **Donner mandat au Centre de Gestion de Maine et Loire** pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Santé des agents à effet du 1^{er} juillet 2027.

Débat d'Orientation Budgétaire

Résultats provisoires 2025

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	700 K€	Dépenses	890 K€
Recettes	560 K€	Recettes	160 K€
Rattachements REC	210 K€	Restes à percevoir	280 K€
Résultat 2025	+ 70 K€	Résultat 2025	- 450 K€
Résultat antérieur	+ 282 K€	Résultat antérieur	+ 550 K€
Résultat cumulé	+ 352 K€	Résultat cumulé	+ 100 K€

Résultat consolidé 2025 (F + I) : + 452 K€

L'objectif poursuivi en 2026 est de stabiliser les charges de fonctionnement, en ajustant la masse salariale et les dépenses courantes, à la capacité financière réelle du Syndicat. Le budget 2026 devra s'appuyer sur une stratégie d'ajustement visant à :

- Contenir les dépenses de fonctionnement
- Sécuriser les recettes récurrentes
- Prévoir une trésorerie suffisante pour effectuer les travaux avant le versement des subventions N+1 et N+2

Dominique AUDOIN se questionne sur le résultat provisoire 2025 de - 450 K€, qui peut être inquiétant si on n'a pas de visibilité à plus long terme.

Yannick BENOIST indique que ce résultat est lié au décalage entre les dépenses effectuées, et le solde des subventions. Cela confirme que le syndicat a besoin d'une trésorerie suffisante qui permet de payer les prestations avant de toucher les subventions.

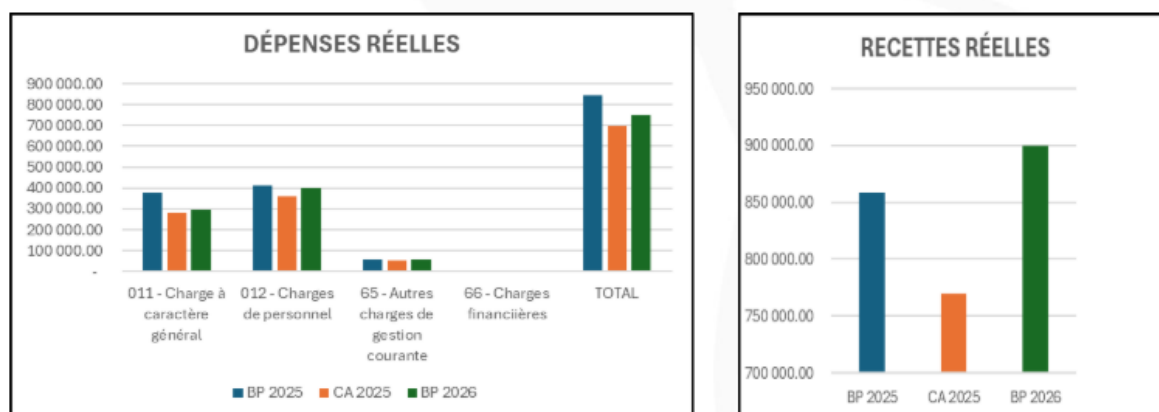
Orientations 2026 – section de fonctionnement

Les recettes réelles sont évaluées à 900 K€ dont :

- Contributions 2026 : 366 K€, identiques à celles de 2025,
- Subventions : 534 K€
 - Financements des postes : 280 K€
 - Etudes : 116 K€
 - Prestations : 138 K€

Les dépenses réelles sont évaluées à 750 K€ :

- Pas d'ouverture de poste, maintien des effectifs actuels (7 ETP), soit environ 400 K€ en prenant en compte l'ensemble des charges de personnel
- Objectif de stabilité des autres charges de gestion courante à un montant proche de 350 K€



Orientations 2026 – contributions

Sur proposition du bureau syndical, il est proposé de ne pas faire évoluer les contributions des adhérents en 2026, dont le montant global resterait de 366 763,44 € réparti comme suit :

Collectivités	Contribution SMIB 2024
Agglomération du Choletais	58 127.76€
Mauges Communauté	258 025.96€
Communauté de Communes Loire Layon Aubance	3 786.72€
Total SMIB	319 940.44€

Collectivités	Contribution SAGE 2024
Agglomération du Choletais	9 939,76€
Mauges Communauté	36 235,72€
Communauté de Communes Loire Layon Aubance	647,52€
Total SAGE	46 823,00€

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De reconduire** les contributions au même montant qu'en 2025.

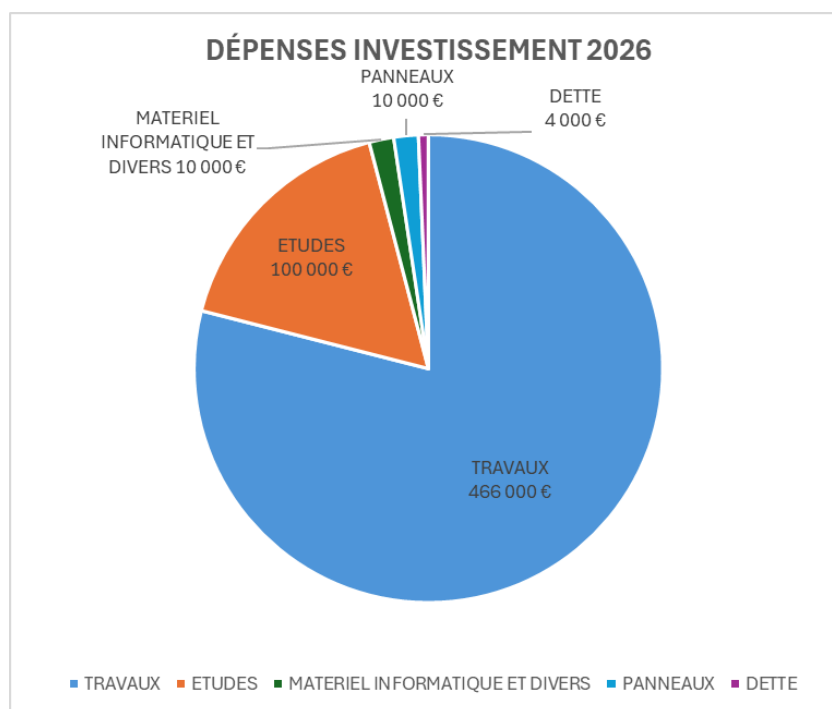
Orientations 2026 - investissements

Les dépenses sont évaluées à 590K€

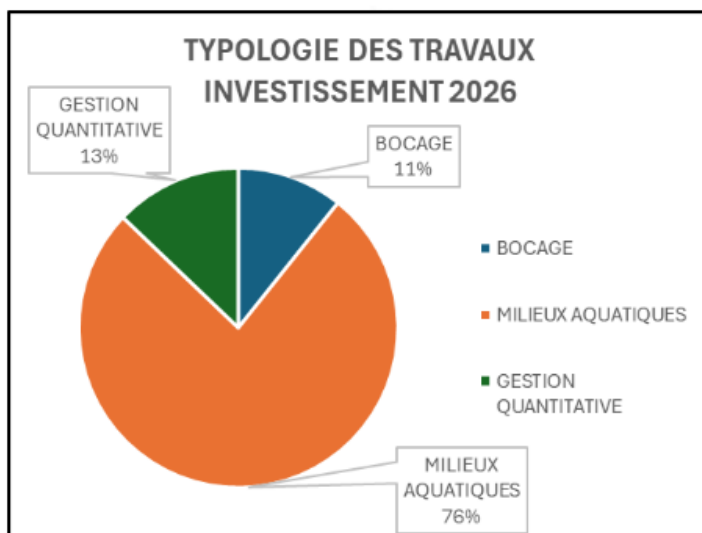
- Travaux : 466K€,
- Autres investissements : études, matériels : 120K€
- Remboursement du capital de la dette Le

Les recettes correspondent aux subventions et sont évaluées à 350K€.

Le solde des besoins est autofinancé. Pas de recours à l'emprunt.



	DÉPENSES PRÉVISIONNELLES 2025	RECETTES SUBVENTIONS PRÉVISIONNELLES 2025	DÉPENSES PRÉVISIONNELLES 2026	RECETTES SUBVENTIONS PRÉVISIONNELLES 2026
TRAVAUX				
Boire de Drain	235 000.00		10 000.00	115 000.00
Ruisseau BV Trézenne	115 000.00	18 000.00	120 000.00	36 000.00
Ruisseau BV Abriard	195 000.00	10 000.00	80 000.00	70 000.00
Plantations	38 000.00	119 000.00	40 000.00	
Ruisseau de la Foi	15 000.00			20 000.00
Evre Raz Gué	500.00	80 000.00	1 000.00	
Ruisseau du Graau	0.00			16 000.00
Zones Humides et Mares	28 000.00	7 000.00	40 000.00	49 000.00
Ruisseau des Robinets	28 000.00	4 000.00	60 000.00	
Plan d'Eau La Houssaye Amont	0.00		60 000.00	
Ruisseau du Parc de Beaupréau	24 000.00	88 000.00		
Ruisseau Merdereau		51 000.00		
Ruisseau Roche Ferrière	7 000.00			
Evre Amont	100 000.00	25 000.00	15 000.00	
Continuité Ecologique Franchissement Ouvrages	18 000.00		1 000.00	25 000.00
Travaux Divers			29 000.00	
Zones Tampons	2 500.00		10 000.00	
SOUS TOTAL	806 000.00	402 000.00	466 000.00	331 000.00
ÉTUDES				
Marillais			50 000.00	
Déconnexion plan d'eau de la Thau	47 000.00	38 000.00	50 000.00	19 000.00
Travaux Restauration Morphologique Fuiet	6 000.00			
Restauration des mares	12 000.00			
SOUS TOTAL	65 000.00	38 000.00	100 000.00	19 000.00
EMPRUNTS				
Emprunt Mégane	4 000.00		4 000.00	
SOUS TOTAL	4 000.00		4 000.00	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Panneaux pédagogiques	11 500.00		10 000.00	
Matériel Informatique	1 500.00		3 000.00	
Autres	2 000.00		7 000.00	
SOUS TOTAL	15 000.00		20 000.00	
TOTAL	890 000.00	440 000.00	590 000.00	350 000.00



BOCAGE 50 000.00 €

MILIEUX AQUATIQUES 356 000.00 €

GESTION QUANTITATIVE 60 000.00 €

Ainsi, 2026 apparaît comme une année de transition maîtrisée, destinée à consolider les bases financières du syndicat et à restaurer une capacité d'action durable pour les exercices suivants.

Prochaine réunion

La date du prochain comité syndical a été fixée au lundi 23 février 2026. Il aura lieu plus tôt en soirée, vers 18h30, pour profiter d'un moment convivial ensuite.

La séance est levée à 22h40

Yannick BENOIST
Président du SMiB

